



COMPTE RENDU DE L'AUDIO CONFERENCE DU 20 MAI 2020

Une nouvelle réunion informelle s'est tenue le mercredi 20 mai entre la direction et les organisations syndicales représentatives.

BILAN SANITAIRE DU DEPARTEMENT

La direction fait état d'une situation sanitaire en amélioration. Il n'y a plus personne en réanimation. Le nombre de décès est de 41 en milieu hospitalier et EHPAD depuis le début de la crise sanitaire.

SITUATION DES EFFECTIFS

Le directeur nous a indiqué que 53% des agents étaient en présentiel le mardi 19 mai et que 14.77% des agents étaient en télétravail. Il a précisé que ce chiffre était en dessous de la moyenne nationale.

Selon le directeur, les agents des SIP et SIE sont plus mobilisés. Néanmoins, comme nous le faisons remarquer depuis le début, les agents des trésoreries ont été fortement mobilisés à la mise en place du PCA et cette mobilisation s'amplifie avec le PRA.

La montée en puissance des effectifs mobilisés va s'accroître cette semaine pour atteindre environ 70% des effectifs mobilisables.

Quelques sites nécessitent des aménagements pour répondre aux règles sanitaires (Pertuis, Orange et Avignon municipale).

Nous n'avons toujours pas obtenu la déclinaison locale du PRA.

MESURES SANITAIRES

Le directeur rappelle que la fourniture de masques aux personnes empruntant les transports en commun n'appartient pas à l'employeur mais qu'ils peuvent être fournis à ceux qui en font la demande.

Une distribution de 4 masques alternatifs par agent est effectuée par les chefs de services. Ces masques peuvent être lavés une vingtaine de fois. Le directeur précise que cette distribution ne change en rien la doctrine de la DG et que le port du masque n'est pas obligatoire. Surtout, il est complémentaire à l'application des gestes barrières.

Cette décision correspond aux propos tenus par M DUSSOPT lors de l'audio conférence du 14 mai qui indiquait proposer des masques aux agents qui le souhaitaient.

La CGT se réjouit de cette évolution positive même si nous regrettons qu'il ne s'agisse pas de masques FFP2 offrant une meilleure protection. Et que d'énergie et de temps perdus pour faire prévaloir le simple bon sens !

Dans le cadre du CHS-CT des visites de service sont actuellement organisées. Elles ont débuté cette semaine et aucun incident n'a pour l'instant été relevé. La direction va également diligenter des audits de services, soi-disant pour contrôler l'application des mesures sanitaires. Le directeur est resté très flou suite aux demandes de précisions de la CGT. Nous serons vigilants quant à leur finalités et une éventuelle utilisation contre les agents (temps de travail, congés, ...)

TELETRAVAIL

La livraison de 30 PC portables a permis de restituer 20 PC à leurs utilisateurs habituels. La direction a conservé 10 PC afin de les redéployer au fur et à mesure des nécessités.

CAMPAGNE IR

A compter du mardi 25 mai, les 5 SIP du département seront amenés à faire de l'accueil physique sur rendez-vous. Cet accueil doit rester exceptionnel et avoir lieu uniquement si aucune solution n'a pu être apportée par téléphone ou par mail.

Les accueils auront lieu les mardis et jeudis. Un circuit sera mis en place et l'entrée des usagers ne sera pas effectuée par l'entrée habituelle. Il y aura 1 ou 2 box réservés à l'accueil en fonction de la taille des SIP. Les box seront équipés de plexiglas et les agents auront à disposition visières, masques, gel hydroalcoolique et produits désinfectants.

Un masque sera proposé à l'utilisateur mais le port ne pourra pas être obligatoire. En effet, le directeur nous a précisé que l'accueil ayant lieu dans un espace public et non privé, il n'était pas possible d'imposer le port du masque. La CGT est en désaccord total avec cette position. Les collègues doivent pouvoir refuser de recevoir un usager qui refuse de mettre un masque. Ce qu'un supermarché peut faire, une administration peut le faire également !

Le nettoyage des box devra être effectué par l'agent après chaque réception. La fréquence des rendez-vous est de 30 mn mais peut-être modifiée sur l'application APRDV. La réception est limitée à un seul usager par rendez-vous sauf cas particulier (handicap...).

RESSOURCES HUMAINES

La direction a indiqué un retour des règles habituelles.

La neutralisation et la régularisation des écrêtements découlant du PCA seront effectués. La possibilité de récupération de crédit d'horaires variables est toujours d'un jour par mois.

L'indemnisation des frais de repas s'appliquera jusqu'à la reprise de la restauration collective.

L'utilisation du parking de la cité est subordonnée au retour des autres services de la cité administrative.

Une incertitude demeure sur la notion de fini-parti. En effet, dès le début de la mise en place du PCA, la direction nous a assuré que les journées seraient banalisées. Cependant, aujourd'hui, elle nous

indique que si les chefs de services avaient mis en place un système de rotation et que l'agent était en présentiel le matin mais pas l'après-midi (ou inversement) la demi-journée serait une ASA.

Nous vous conseillons donc une grande vigilance lors de la régularisation de SIRHIUS !

Nous avons demandé si les journées pourraient être banalisées à 7h42 (comme cela se fait dans d'autres départements) pour les parents ayant la nécessité de récupérer plus tôt que d'habitude, les enfants scolarisés. La direction nous précisera sa position ultérieurement, mais nous l'avons senti très réticente. Le directeur donne souvent l'impression de considérer toute mesure favorable aux collègues comme un signe de faiblesse de sa part, et pire, parfois, un permis de tirer au flanc.

REPORT DE CONGES, AUTORISATION D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE ET ORDONNANCE DU 15 AVRIL

À la suite de l'audio conférence du 20 mai entre les OS nationales et le DG, le report des congés 2019 est fixé au 3 mai. Il n'est pas possible de poser un congé annuel ou RTT à la place de l'autorisation d'absence exceptionnelle pour le 22 mai. Selon le DG cela reviendrait à lui demander de retirer un jour à l'ordonnance du 15 avril qui sera appliquée dans nos services. La déclinaison locale de cette ordonnance devrait paraître la semaine prochaine.

Selon le directeur, une certaine souplesse sera adoptée envers les télétravailleurs et il n'y a aucune ambiguïté, si l'agent était en ASA et en télétravail, un prorata sera effectué !

Lors de nos échanges sur ces sujets, le directeur nous a indiqué que c'était « beaucoup de bruit pour pas grand-chose » et « il ne faut pas s'inquiéter de tout cela ».

Quant aux propos du DG, il faut passer à autre chose et ne pas polluer le débat.

Pour la CGT, la DG a pris cette décision défavorable et l'a communiquée aux directions locales sans avoir informé les OS nationales alors qu'elle s'y était engagée.

En fait, le message est clair, merci d'avoir participé à la continuité du service public mais ne croyez pas pour autant avoir une quelconque reconnaissance !

Comme on le redoutait, toutes les mesures punitives adoptées par le gouvernement sont donc violemment appliquées à la DGFIP, sans aucune bienveillance. Cela est très inquiétant pour la suite. Le « monde d'après » aura au moins comme points communs avec le précédent de faire tout financer par les salariés et les citoyens les plus modestes avec un bouc émissaire idéal : le fonctionnaire ! Suite à cette crise sans précédent, c'est donc une mobilisation sans précédent qu'il faudra imposer le plus vite possible.

MUTATIONS

A la demande de la CGT, la parution du mouvement C a été avancée et a été publié le 20 mai, ainsi que le mouvement « hors métropole » pour les trois catégories. Si certain-e-s d'entre vous sont concerné-e-s, il est encore temps de contacter les élus de la CGT.

La déclinaison locale du mouvement va donc avoir lieu rapidement et va également concerner les agents C qui souhaitent changer d'affectation à l'intérieur du département. Pour pallier la suppression des CAP locales, la direction mettra en place des réunions « informelles » où nous pourrons présenter et défendre vos dossiers.

Il est plus que jamais essentiel de nous solliciter si vous êtes concerné-e-s !

Un CHS-CT aura lieu mercredi 27 mai, pour faire un point sur la mise en place du PRA et les mesures sanitaires accompagnant le déconfinement. Lors de cette séance, la CGT attend une véritable écoute et des mesures concertées avec vos représentants. Nous évoquerons entre autres la question du ménage et les risques psycho-sociaux (souffrance au travail, stress, charge mentale,...) spécifiques à la période.

N'hésitez pas à nous faire part de toute question concernant vos droits et des problèmes que vous pourriez rencontrer.

cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr